



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 701-22

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance extraordinaire du 20 décembre 2022 le règlement 701-22 portant le titre suivant :

REGLEMENT 701-22 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA TENUE D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 22 DÉCEMBRE 2022

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 22 décembre 2022.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière